



SERVIR L'AVENIR



## Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage (P3A II)

### Communiqué de presse

#### Séminaire de clôture du Projet de Jumelage « Améliorer l'Accès au Financement des PME Tunisiennes »

\*\*\*

Dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage (P3A II) entre la Tunisie et l'Union européenne, M. Hakim Ben Hammouda, Ministre de l'Economie et des Finances, a présidé, le 28 mars 2014, le séminaire de clôture du projet de jumelage institutionnel sur l'« Amélioration de l'Accès au Financement des PME Tunisiennes ».

Cette manifestation s'est déroulée au centre de Promotion des Exportations (CEPEX – Maison de l'Exportateur) à Tunis, en présence de Madame Souhir Taktak Aidi, Président Directeur Général de la BFPME, de M. Tahar Ben Htira, Président Directeur Général de la SOTUGAR, ainsi que de son Excellence Madame l'Ambassadrice de l'Union Européenne. Ont également pris part aux travaux du séminaire certains représentants des Ambassades des pays de l'Union européenne, les représentants de l'Unité de Gestion du Programme d'Appui à l'Accord d'Association, des différents partenaires institutionnels de la BFPME et de la SOTUGAR, des représentants des banques et des SICARs de la place, ainsi qu'un public diversifié du monde des affaires.

Le projet de jumelage entre la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) et la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR), du côté tunisien, et l'Entreprise Publique Française Bpifrance du côté européen, lancé le 13 janvier 2012, a été financé par l'Union Européenne à hauteur de 1.100.000 Euros.

Le séminaire a été une occasion pour présenter le bilan des réalisations dans le cadre de ce projet qui s'est étalé sur une période de 27 mois (de janvier 2012 à fin mars 2014) et qui a permis d'atteindre les objectifs fixés.

Dans son volet qui concerne la BFPME, le jumelage a abouti au développement d'une nouvelle gamme de produits qui satisfont au mieux les besoins de la PME tunisienne, à la consolidation des activités opérationnelles de la banque, au développement des capacités communicationnelles et au renforcement des compétences techniques et méthodologiques des ressources humaines notamment en matière d'évaluation des projets.

Quant au volet qui intéresse la SOTUGAR, spécialisée dans la gestion des garanties accordées au profit des PME tunisiennes, ce jumelage a permis principalement de consolider les activités opérationnelles de cette société, d'élaborer et mettre en œuvre une politique de communication et d'améliorer la qualification de ses ressources humaines.

Dans leurs allocutions, les PDG de la BFPME et de la SOTUGAR ont souligné les points forts de cette action notamment le transfert de savoir-faire qui a été assuré, pendant la durée d'exécution de ce projet, par une trentaine de cadres dirigeants de Bpifrance qui ont pu, avec les équipes de la BFPME et de la SOTUGAR, travailler ensemble, en Tunisie, sur les domaines techniques essentiels de l'activité de ces deux institutions. Ils ont également valorisé les acquis du jumelage tout en s'engageant à déployer les efforts nécessaires pour les préserver et les développer.

Forte de cette expérience réussie, Mme le PDG de la BFPME a indiqué par ailleurs que la banque continuera à œuvrer pour l'amélioration de ses services destinés à la PME tunisienne puisque cette dernière évolue dans un environnement très dynamique nécessitant une perpétuelle adaptation aux exigences du marché.

M. Ben Hatira, pour sa part, a noté que ce jumelage a permis à la SOTUGAR de se rapprocher d'avantage de la BFPME, son partenaire stratégique, dans l'amélioration de l'accès au financement des PME. Il a insisté sur la nécessité d'évaluer l'impact du système institutionnel de garantie par rapport aux solutions alternatives et d'en mesurer les additionalités sur toutes les parties prenantes.

Le séminaire a été également l'occasion pour la BFPME et la SOTUGAR d'ouvrir de nouveaux horizons pour mettre en place de futures actions de coopération avec leurs différents partenaires tunisiens et étrangers. Ces actions devront être entreprises sur la base des acquis du projet de jumelage.

*Pour toute information complémentaire :*

BFPME	SOTUGAR	Délégation de l'UE Tunisie
<p><b>Hamdi KSIAA</b> <b>Directeur de l'Assistance, de l'Identification et du Développement.</b></p> <p>34, rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - El Menzah IV - 1004 Tunis 5ème étage - Bureau 504. Tél : (+216) 70 102 236 - 70 102 200 Portable : (+216) 92 536 245 Télécopie : (+216) 70 102 202 <b>Email : <a href="mailto:h.ksiaa@bfpme.com.tn">h.ksiaa@bfpme.com.tn</a></b></p>	<p><b>Jaouhar Ben Khalifa</b> <b>Cadre de la SOTUGAR, chargé de la communication</b></p> <p>34, rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - El Menzah IV - 1004 Tunis Tél : (+216) 71 752 610 71 752 507 Fax : (+216) 71 752 890</p>	<p><b>Corinne Salinas</b> <b>Chargée de programmes d'appui au secteur privé</b></p> <p>Rue du Lac Biwa- Les Berges du Lac - 1053 TUNIS Tél : (+216) 71 960 330 - poste 218 Fax : (+216) 71 960 302 <a href="mailto:corinne.salinas@eeas.europa.eu">corinne.salinas@eeas.europa.eu</a></p>